

Les sports



7 3

L'Avalanche haut la main (C1)

CAHIER SPÉCIAL À L'INTÉRIEUR



Windsor, la force de l'expérience et du renouveau

Thetford

Feu vert au projet de développement de la mine Bell (B1)

À Saint-Élie-d'Orford



La bibliothèque fait peau neuve (C7)

Météo / A2

DOUX

-2

6h16 17h41



09 mars 16 mars 24 mars 31 mars

RÈGLEMENT DE COMPTES À DEAUVILLE?

TUÉ À BORD DE SON AUTO



Des agents de la Sûreté du Québec ont ratissé le chemin Venise à la recherche d'indices pour éclaircir le meurtre de Michel Mathieu. L'homme de 40 ans a été assassiné au volant de sa voiture, hier soir vers 19 heures.

Pierre SAINT-JACQUES
Deauville

Un homme de 40 ans dont le nom a déjà été associé à un bar de danseuses nues a été tué à bout portant vers 19 heures hier, chemin Venise, à Deauville.

Au volant de la voiture Volkswagen Jetta 87, Michel Mathieu a été doublé par un véhicule d'où a jailli une pluie de projectiles.

«Les coups de feu ont été fatals. La victime n'a eu aucune chance pour se

protéger», a indiqué l'agent Serge Dubord, responsable des affaires publiques à la Sûreté du Québec de l'Estrie. Le drame s'est produit à environ un demi-kilomètre du club de golf Venise.

Dès l'impact des projectiles, l'automobile a changé de voie pour finalement s'immobiliser dans un fossé, près de la voie ferrée qui longe le petit lac Magog.

La victime, qui retournait vraisemblablement à son domicile, était accompagnée de sa conjointe qui s'en est sortie indemne mais avec un violent choc nerveux.

L'alerte a aussitôt été donnée à la centrale d'urgence 9-1-1 qui a dépêché les ambulanciers et les policiers sur les lieux.

Michel Mathieu a été transporté presque aussitôt au pavillon Bowen du CUSE où l'on a rapidement constaté son décès.

Les membres du bureau des crimes majeurs de la SQ se sont rendus sur les lieux, accompagnés des spécialistes en scène de crimes. L'auto de la victime a finalement été remorquée près de quatre heures plus tard, vers 22h45.

Le nom de Mathieu avait déjà été associé à l'existence du bar Sexy Gold, à

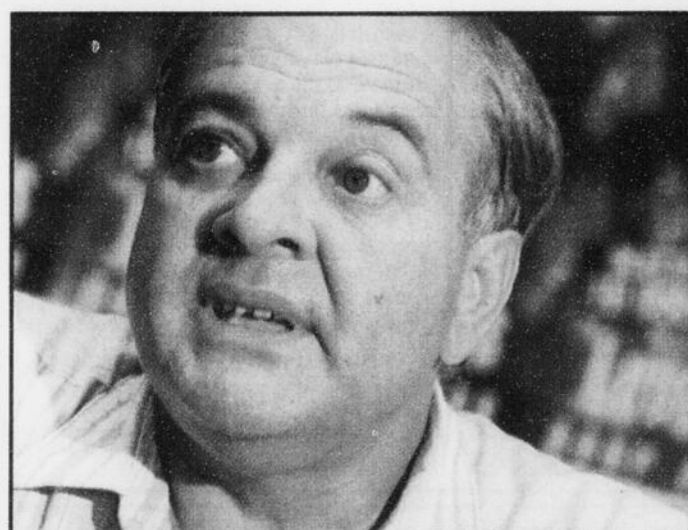
Deauville, qui a dû fermer ses portes après un incendie.

Cette mort violente s'inscrit dans la plus pure tradition des règlements de comptes du crime organisé. Dans la région de Sherbrooke, le dernier crime du genre s'est produit vers la fin des années 80 dans le secteur du lac Montjoye quand un membre des Hell's Angels avait été éliminé.

Curieusement, ce meurtre survient à quelques heures d'un forum que Métropole Ascot-Lennoxville tient cet après-midi sur les groupes de motards organisés. Plusieurs policiers sont attendus à cette rencontre.

Une enquête trop peu transparente

Le comité d'enquête sur les circonstances entourant le meurtre d'Isabelle Bolduc a lamentablement failli à la tâche, estime le président de la Fondation Isabelle-Bolduc et père de la victime, Marcel Bolduc. La famille Bolduc maintient son intention d'entreprendre des poursuites contre le Solliciteur général, le Service correctionnel canadien ainsi que trois de ses agents. LES DÉTAILS EN A8.



«Des demandes raisonnables»

Québec dépose sa proposition aux syndiqués

Pierre APRIL
Québec (PC)

Le président du Conseil du trésor, Jacques Léonard, a présenté, hier en fin d'après-midi, une autre proposition aux grandes centrales syndicales afin de retrancher 15 000 emplois dans le secteur public et permettre des économies incontournables de 800 millions \$ par année.

Après avoir présenté cette offre «bonifiée» à la CSN, FTQ et CEQ, M. Léonard a qualifié sa proposition de «généreuse et responsable».

Le document souligne la nécessité de procéder à des assouplissements que le ministre a encore une fois refusé d'assimiler à des réouvertures de conventions collectives.

«Jamais, a-t-il dit, une offre aussi généreuse n'a été faite pour permettre des départs à la retraite.»

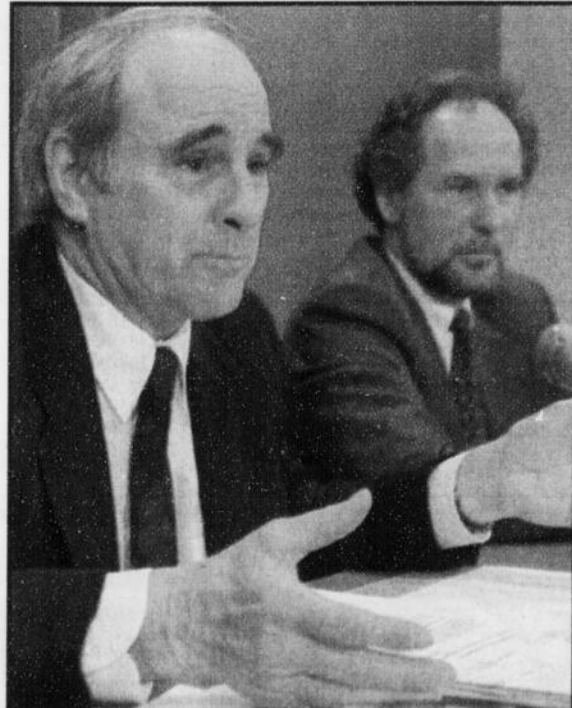
M. Léonard a précisé que la proposition gouvernementale, qu'il refuse de qualifier de finale, «représent plus de 95 pour cent des demandes syndicales et les dépasse même en certains points».

«Elle suppose, a précisé le ministre, des aménagements à l'organisation du travail qui permettent une flexibilité qui demeure avantageusement comparable à ce qui existe dans le reste de la société québécoise.»

Au chapitre des assouplissements de certaines règles dans le secteur de l'éducation, les parties devront, par exemple, convenir de l'établissement d'un ratio national de 17,8 élèves par enseignant dès la prochaine année scolaire. Cela implique un élève de plus par classe au premier cycle du primaire et de deux élèves au deuxième cycle du primaire et du secondaire régulier.

Cela implique aussi que la CEQ devra accepter de modifier les clauses touchant le plancher d'emploi puisque les règles actuelles prévoient le remplacement de tout enseignant mis à la retraite.

Dans le secteur de la santé et des services sociaux, l'aire de remplacement de 50 kilomètres sera portée à 125. Dans le cas des personnes mises en disponibilité, en attente d'un poste et jouissant de la sécurité d'em-



Le président du Conseil du trésor, Jacques Léonard, a expliqué la nouvelle proposition du gouvernement aux syndiqués du secteur public, hier.

ploi absolue, elles recevront 80 pour cent de leur salaire plutôt que 100 pour cent comme le prévoit leur contrat de travail en vigueur jusqu'en juin 1998.

Par ailleurs, une personne en attente d'un emploi ne pourra plus refuser un poste disponible qui lui sera offert «sauf si celui-ci a pour effet de diminuer son salaire de plus de 20 pour cent par rapport au salaire qu'elle recevait au moment de sa mise à pied».

Des moyens de pressions? (D1)

Coaticook veut vivre en paix

Steve BERGERON
Coaticook

L'angoisse qu'un autre drame vienne encore vous casser les épaules. L'incompréhension et la douleur devant des actes qui restent inexplicables. L'envie de ne plus en entendre parler et de passer à autre chose. Le sentiment d'être malgré tout épié, jugé par le reste du monde, et d'avancer sur une corde raide, au point d'éprouver de la gêne à dire que l'on vient de Coaticook.

Dix jours après le cinquième suicide d'un élève de la polyvalente La Frontalière en l'espace trois mois, les intervenants de la MRC de Coaticook ont voulu faire le bilan hier. Pour la dernière fois.

Un bilan dans lequel ils ont fait part des vives émotions vécues depuis janvier, toujours à fleur de peau. Mais aussi du fait qu'ils ont pris la situation en main. Dorénavant, ils souhaitent retrouver la paix d'avant, pour mener leur tâche à bien.

«Nous sommes une petite communauté unie, solidaire et humaine. Nous avons fait des examens de conscience et nous en ferons encore. Notre histoire montre que nous avons su prendre nos responsabilités jusqu'à maintenant. C'est d'ailleurs ce que nous faisons aujourd'hui», a résumé Bernard Houle, porte-parole du Comité de concertation de la MRC de Coaticook.

«Le cours de nos vies a bien changé malgré nous. La vie et les derniers événements se sont chargés de nous apprendre comment réagir en période de drame et de deuil. Mais les partenaires de la MRC de Coaticook se sont dotés d'un filet de sécurité pour mieux soutenir les jeunes, leurs familles et la population», raconte M. Houle.

Le Comité de concertation de la MRC de Coaticook a indiqué qu'il voulait dorénavant «consacrer ses énergies à aider ses jeunes à s'outiller face à la vie», et non plus à expliquer aux journalistes, pour une énième fois, qu'on ignore pourquoi tel jeune a mis fin à ses jours.

C'était aussi le moment de faire le point pour les élèves, représentés par Patrick Morin et Débora Santschi. «Tous ces suicides, ça m'a fait très mal. Je n'ai plus le goût d'en parler. J'ai le goût d'avancer. Je veux vivre», a lancé Patrick, comme un cri du coeur.

«Ce qui m'a dérangé, ce sont les médias qui ont donné le nom des jeunes et la façon dont ils se sont suicidés. Ça m'a révolté. Ce que j'aimerais dire à ces médias, c'est: «Si c'était votre fils ou votre soeur, auriez-vous aimé qu'on en parle sans arrêt et de cette façon?» a demandé Débora.

Coaticook souhaite le silence des médias (A5)

Un gars «pas mal extraordinaire», ce Patrick!

□ Grâce à l'honnêteté d'un étudiant de l'Université, Danielle Lacasse retrouve son portefeuille perdu... à L'Ange-Gardien



Patrick Blackburn, celui grâce à qui Danielle Lacasse a pu remettre la main sur son portefeuille.

Pierre SAINT-JACQUES
Sherbrooke

«Moi, dans ma tête, j'avais mis une croix dessus! Je dois dire que j'ai trouvé ce gars-là pas mal extraordinaire!»

Les propos de Mme Danielle Lacasse, de Sherbrooke, permettent d'affirmer que la cote du Québec est toujours à la hausse en ce qui concerne l'honnêteté des gens.

Dans la foulée du truc du portefeuille et de l'enquête sur l'honnêteté des gens qu'avait menée le magazine Sélection du Reader's Digest, Mme Lacasse a vécu une expérience qu'elle a pleinement savourée.

Rappelons brièvement que cette enquête de la revue mensuelle avait été effectuée l'automne dernier, à travers le pays. Au Québec, les Sherbrookoïses dans huit cas sur dix avaient rapporté le portefeuille trouvé, ce qui en faisait les «champions de l'honnêteté».

En fin de semaine dernière, alors que Mme Lacasse était en route pour la métropole, elle a fait une halte à un restaurant de L'Ange-Gardien.

«Je devais constater que j'avais perdu mon portefeuille avec 200 \$ à l'intérieur, mes cartes d'identité,

ma carte de guichet automatique, mes cartes de crédit. Bref, tout ce qu'on peut conserver dans un tel étui.»

C'est là que Patrick Blackburn, un jeune homme originaire de Dunham, étudiant à l'Université de Sherbrooke et travailleur de fin de semaine à L'Ange-Gardien, entre en action.

Il a trouvé le portefeuille dans le parc de stationnement du restaurant.

Non seulement, a-t-il ressenti l'honnête et sincère intention de rendre le bien à sa propriétaire, mais il a dû effectuer des démarches. L'adresse de Mme Lacasse ne se trouvait pas dans le portefeuille. Il n'y avait aucun indice sauf le numéro de téléphone d'un proche mais cela n'a pas fonctionné.

Grâce à une carte contenue dans le portefeuille, il a communiqué avec une succursale bancaire et finalement, de fil en aiguille, il a retracé la propriétaire.

La propriétaire du précieux étui s'est bien sûr empressée de lui remettre une récompense... même si celui-ci ne voulait rien entendre.

«Ce jeune homme est vraiment exceptionnel!»

Un bouton... plus sécuritaire

□ L'intersection King-Fraser est maintenant dotée de feux sonores

Sherbrooke (psj)

Qui aurait cru, en cette fin de XXe siècle, qu'un bouton, un simple bouton... même pas à quatre trous, arriverait à déplacer ou à intriquer autant de monde!

Il fallait assister à la scène qui se déroulait sous les yeux de dizaines et de dizaines d'usagers de la route, étonnés par l'imposant groupe de piétons qui se tenait, vers 10h30 hier, rues King Ouest

et Fraser, dans le quartier nord de Sherbrooke.

C'est que le bouton dont il est question permet d'enclencher des feux sonores, les premiers du genre à Sherbrooke conçus spécialement pour que les personnes ayant une déficience visuelle puissent traverser une intersection en toute sécurité.

Le maire Jean Perrault a mentionné que la Ville de Sherbrooke s'était associée au Centre de réadaptation Estrie et à l'Association des personnes handicapées visuelles de l'Estrie pour définir les besoins des utilisateurs et vérifier l'expérience d'autres villes afin d'installer un système de feu efficace et sécuritaire.

Plus d'autonomie

La Division des ingénierie et le Service Hydro-Sherbrooke ont largement collaboré à la mise au point du dispositif.

«Ces feux sonores permettront aux personnes aveugles de traverser la rue à cet endroit, en toute sécurité et contribueront au développement de leur autonomie» a-t-il souligné.

Puisqu'il est question de sécurité et

d'autonomie, M. Gilles Servant, directeur général du Centre de réadaptation Estrie, a rappelé que depuis 1982, le CRE offre des services de réadaptation aux personnes ayant une déficience visuelle et que présentement plus de 600 personnes sont inscrites au programme de déficience visuelle.

«Notre participation au comité de travail sur les feux sonores à Sherbrooke fait partie intégrante de notre mission de réadaptation. Le développement de l'autonomie et le support de l'intégration sociale sont deux volets majeurs de notre implication auprès des personnes vivant une déficience.»

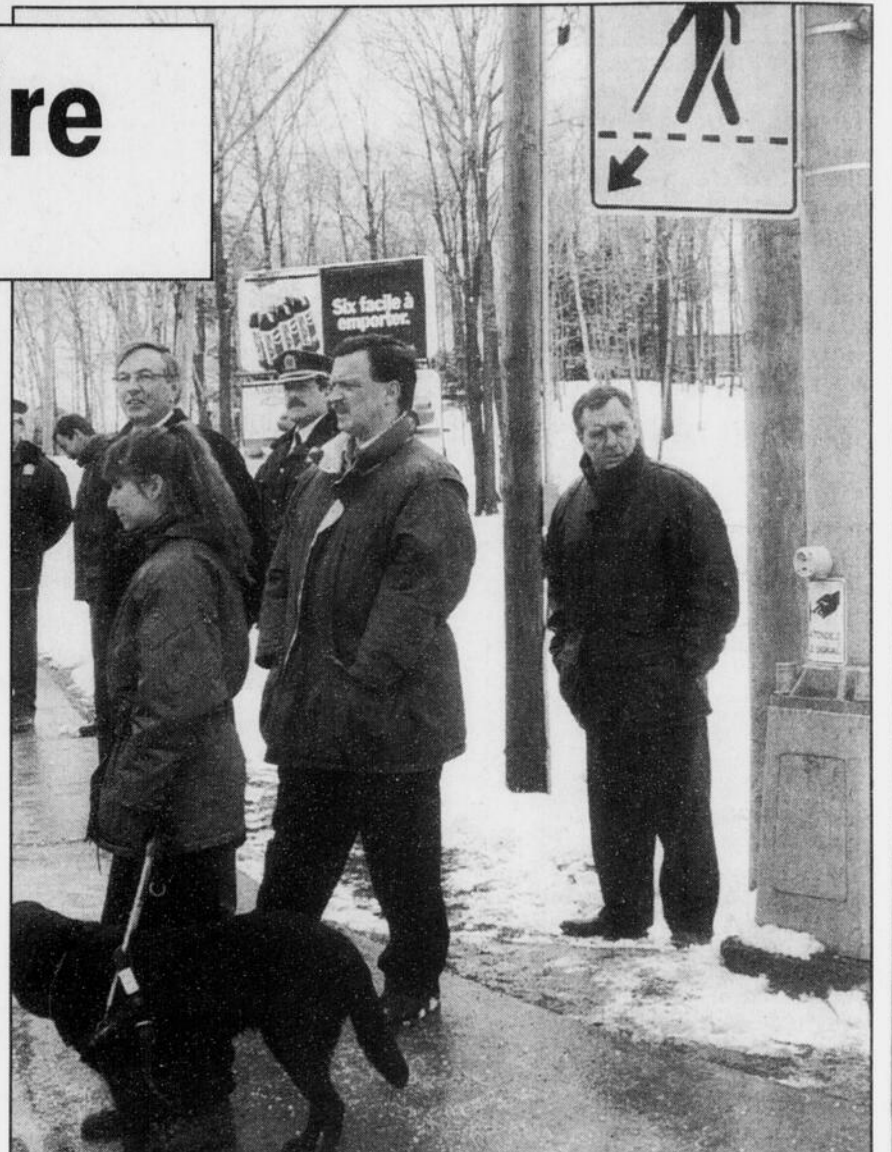
Spécialiste en orientation et mobilité, M. Raymond Alarie enseigne justement les techniques permettant aux personnes aveugles ou ayant une basse vision de se déplacer avec aisance et sécurité. Les traversées de rue avec feux de circulation sont l'un des aspects importants de cet enseignement.

«Certaines intersections demeurent toujours très difficiles à traverser malgré les meilleures techniques. C'est à ce niveau que peut intervenir le feu sonore. Le feu sonore doit donc être considéré comme un outil supplémentaire mais il ne peut remplacer à lui seul les techniques et les règles de sécurité apprises» a professé M. Alarie.

Le comité formé par la Ville de Sherbrooke a travaillé à la mise sur pied d'un feu sonore ayant les fonctions essentielles de permettre au piéton handicapé visuel de savoir à quel moment il peut entreprendre la traversée de rue et de traverser en ligne droite en utilisant la source sonore émise.

Même si l'attente a été longue, sept ans dira M. Marcel Clermont, président de l'Association des personnes handicapées visuelles de l'Estrie, cela a valu la peine car les feux sonores de King Ouest et Fraser semblent de belle et bonne qualité.

«Nous espérons que l'expérience



Julie Cournoyer (à l'avant-plan avec son chien) et le maire de Sherbrooke Jean Perrault ont inauguré hier les nouveaux feux sonores aménagés à l'angle des rues King Ouest et Fraser.

vécue pendant les sept dernières années permettra l'installation d'un deuxième feu sonore dans un avenir très rapproché» a souhaité M. Clermont.

Après une description technique et détaillée du feu sonore par M. Marc-André Côté, d'Hydro-Sherbrooke, qui a précisé que les feux pour piétons handicapés visuels ne dérogeaient pas du système conventionnel mais que l'on avait ajouté des accessoires audibles, Mme Julie Cournoyer et M. Jean-Ma-

rie Laperle ont expérimenté les nouveaux feux.

Ils se sont dits convaincus que ce sera un autre outil fort précieux pour leurs déplacements autonomes. Au début, ils ne se sentaient pas en totale sécurité mais l'approvisionnement des signaux sonores s'est avéré relativement aisé grâce à la création du couloir sonore.

Même que M. Laperle avec sa canne blanche donnait l'impression de marcher sur un fil de fer, sa ligne droite de traversée étant quasiment parfaite.

loto-québec résultats

60/60 Tirage du 97-03-05

1 ^{er} numéro	2 ^e numéro
614490	181134
10 000 \$	10 000 \$
3 ^e numéro	4 ^e numéro
760148	107994
10 000 \$	100 000 \$

Ces 4 numéros gagnants sont décomposables

Banco Tirage du 97-03-05

2	4	7	17	30
34	35	40	41	46
47	52	54	55	56
58	59	62	68	69

Extra Tirage du 97-03-05

NUMÉRO 849066

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

O.B.P.E. LOGE 67

TÉL.: 569-1600

241, rue Montréal Sherbrooke (Québec)

LOGE DES ÉLANS

DÎNER VENDREDI 7 MARS FISH & CHIPS

Chef: Albert Kinhead

SAMÉDI 15 MARS SOIRÉE BIÈRE ET VIN CONCOURS DE LIPSING

Réserv.: 569-1600

NOUVEAU: Déjeuner à tous les dimanches de 10 à 12 h

MÉTÉO La Tribune

QUEUES DE CASTOR ou **TORTOS** Guide's PIZZA

sucre - beurre d'érable - choco noisette

CARRÉFOUR DE L'ESTRIE La Grande Place, Victoriaville

AUJOUR'HUI	CETTE NUIT	DEMAIN	SAMÉDI	DIMANCHE
-2 PRÉC. 100	-13 PRÉC. 80	-5 PRÉC. 20	-4 PRÉC. 10	-1 PRÉC. 80

QUÉBEC

Chicoutimi	Nei	-8/-20	Québec	Nei	-6/-15
Gaspé	Nei	-7/-14	Rimouski	Nei	-7/-13
Iles-de-la-Mad.	Nei	-4/-10	St-Georges	Nei	-6/-15
La Grande	Sol	-20/-31	Sept-Îles	Nei	-10/-20
Lac-St-Jean	Nei	-12/-21	Trois-Rivières	Nei	-5/-14
Montréal	Nei	-4/-12	Val d'Or	Nei	-9/-27

CANADA

Charlottetown	Nei	-3/-12	Régina	Sol	-13/-19
Edmonton	Nua	-9/-16	St-John's	Nei	-3/-11
Fredericton	Nei	-3/-16	Toronto	Nei	0/-10
Halifax	Mel	0/-7	Victoria	Plu	9/2
Ottawa	Deg	-6/-13	Winnipeg	Sol	-16/-21

LE MONDE

Athènes	Sol	15/10	Mexico City	Sol	28/14
Beijing	Sol	15/8	Moscou	Sol	4/-2
Berlin	Sol	12/3	Paris	Var	16/6
Hong Kong	Sol	23/16	Port-au-Prince	Sol	30/21
Lisbonne	Sol	19/13	Rome	Sol	21/5
Londres	Nei	-1/-10	Tokyo	Nua	15/5

INDICE UV

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
60	30	20	15						

USA

Boston	Ven	8/2	New York	Var	9/4
Bridgeport	Plu	12/1	Plattsburg	Nei	0/-3
Burlington	Nei	0/-3	Portland	Ven	4/0
Concord	Plu	8/0	Providence	Nua	13/3
Detroit	Nua	2/-3	Washington	Ven	11/6

DESTINATIONS SOLEIL

Acapulco	Sol	34/23	La Havane	Sol	27/21
Bermudes	Sol	22/17	Martinique	Sol	29/22
Cancun	Sol	33/20	Myrtle Beach	Sol	19/13
Caracas	Sol	30/22	Montego Bay	Sol	31/22
Freeport	Sol	28/20	Oriando	Var	28/20
Fort Lauderdale	Var	28/22	Puerto Plata	Ave	30/22
Honolulu	Plu	27/22	Tampa	Var	27/20
Key West	Var	27/22	West Palm B	Var	29/24

Facteur Vent

-19

© 1996 Infomédia/Météo

MétéoMédia

EMPLOIS DU JOUR

Optométriste

Offre: 2141160

Lieu: Estrie

Salaire: 30 \$ / examen=assurés ou barème, perm., Temps plein ou partiel

Exigences: appartenir à la corporation professionnelle des optométristes du Québec.

Nettoyeur(euse) presseur(euse)

Offre: 2136266

Lieu: Sherbrooke

Salaire: 9 \$/h, 40hres/sem., perm., plein temps.

Exigences: min 3 ans d'exp., conn., du produit exigée, apte au trav. en équipe, disponible immédiatement

Veillez vous présenter à votre Centre d'emploi du Canada afin de consulter les offres dans les guichets informatisés d'emploi ou téléphoner à Info-Centre: 564-5970, 564-5983. Une initiative de La Tribune en collaboration avec le Centre d'emploi.

POUR MOINS DE 5 \$

Plus de 100 000 acheteurs regardent cette annonce. Pour tout vendre...

Les petites annonces

La Tribune

564-0999

1 800 567-6955 (zone interurbaine)

LA LOTTO 6/49 3-20-22-30-44-45 (5)

L'EXTRA 849-066

LA QUOTIDIENNE 442-7158

INDEX

Arts:C-7

Bandes dessinées:.....D-3

Chez nous:.....B-1

Décès:D-5

Économie:B-4

Messier en liberté:C-6

Opinions:A-6

Petites annonces:.....D-2

Sports:C-1

Vivre:B-8

La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1996) Inc. (division La Tribune)

TÉLÉPHONES	LIVRAISON	ABONNEMENTS																																																		
Petites annonces: 564-0999 Publicité: 564-5450 Rédaction: 564-5454 Abonnements: 564-5466 ENVOI DE PUBLICATION: Enregistrement No 0529148	Camelots et camelots motorisés Prix de vente.....3,51 \$ T.P.S.25 \$ T.V.Q.24 \$ Coût à l'abonné.....4,00 \$	Abonnement payé à l'avance: endroits desservis par camelot et camelots motorisés. <table border="1"> <tr> <th>Temps</th> <th>Prix</th> <th>TPS</th> <th>TVO</th> <th>Total</th> </tr> <tr> <td>1 an</td> <td>175,12 \$</td> <td>12,26 \$</td> <td>12,18 \$</td> <td>199,56 \$</td> </tr> <tr> <td>6 mois</td> <td>87,60 \$</td> <td>6,13 \$</td> <td>6,09 \$</td> <td>99,82 \$</td> </tr> <tr> <td>3 mois</td> <td>44,84 \$</td> <td>3,14 \$</td> <td>3,12 \$</td> <td>51,10 \$</td> </tr> <tr> <td>1 mois</td> <td>23,49 \$</td> <td>1,64 \$</td> <td>1,63 \$</td> <td>26,76 \$</td> </tr> </table> Abonnement par la poste: Territoire immédiat <table border="1"> <tr> <th>Temps</th> <th>Prix</th> <th>TPS</th> <th>TVO</th> <th>Total</th> </tr> <tr> <td>1 an</td> <td>255,00 \$</td> <td>17,85 \$</td> <td>17,74 \$</td> <td>290,59 \$</td> </tr> <tr> <td>6 mois</td> <td>140,00 \$</td> <td>9,80 \$</td> <td>9,74 \$</td> <td>159,54 \$</td> </tr> <tr> <td>3 mois</td> <td>80,00 \$</td> <td>5,40 \$</td> <td>5,36 \$</td> <td>91,16 \$</td> </tr> <tr> <td>1 mois</td> <td>50,00 \$</td> <td>3,50 \$</td> <td>3,48 \$</td> <td>56,98 \$</td> </tr> </table>	Temps	Prix	TPS	TVO	Total	1 an	175,12 \$	12,26 \$	12,18 \$	199,56 \$	6 mois	87,60 \$	6,13 \$	6,09 \$	99,82 \$	3 mois	44,84 \$	3,14 \$	3,12 \$	51,10 \$	1 mois	23,49 \$	1,64 \$	1,63 \$	26,76 \$	Temps	Prix	TPS	TVO	Total	1 an	255,00 \$	17,85 \$	17,74 \$	290,59 \$	6 mois	140,00 \$	9,80 \$	9,74 \$	159,54 \$	3 mois	80,00 \$	5,40 \$	5,36 \$	91,16 \$	1 mois	50,00 \$	3,50 \$	3,48 \$	56,98 \$
Temps	Prix	TPS	TVO	Total																																																
1 an	175,12 \$	12,26 \$	12,18 \$	199,56 \$																																																
6 mois	87,60 \$	6,13 \$	6,09 \$	99,82 \$																																																
3 mois	44,84 \$	3,14 \$	3,12 \$	51,10 \$																																																
1 mois	23,49 \$	1,64 \$	1,63 \$	26,76 \$																																																
Temps	Prix	TPS	TVO	Total																																																
1 an	255,00 \$	17,85 \$	17,74 \$	290,59 \$																																																
6 mois	140,00 \$	9,80 \$	9,74 \$	159,54 \$																																																
3 mois	80,00 \$	5,40 \$	5,36 \$	91,16 \$																																																
1 mois	50,00 \$	3,50 \$	3,48 \$	56,98 \$																																																

AUX ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS 1 an 700,00\$, 6 mois 410,00\$, 3 mois 265,00\$, 1 mois 120,00\$

"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Pressa. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

MARIO Goupil



Restaurant sans fumée, hôpital enfumé...

J'ai souri en mettant les pieds au restaurant Tim Horton de L'Ange-Gardien. Tiens, me suis-je dit, ici on a définitivement réglé le problème de la cigarette.

Parmi la quinzaine de clients sur place, il n'y avait qu'une dame dans la section réservée aux fumeurs, une division vitrée et complètement fermée. La femme tirait une touche en sirotant un bon café. Elle semblait jouir de sa liberté.

Pour que la fumée de cigarette s'échappe de cette pièce, il aurait fallu qu'on ouvre la porte, c'est-à-dire qu'un autre fumeur aille rejoindre la dame, ou encore que celle-ci en sorte. Cela ne s'est pas produit le temps que j'ai été là. Alors j'ai eu droit à un déjeuner sans fumée au restaurant. Un rare bonheur.

«C'est rien ça, m'a dit la serveuse quand je lui ai fait part de mon appréciation. Au MacDonald juste à côté, il est strictement défendu de fumer dans tout le restaurant.»

Tiens donc.

Cela revient à dire que si les gouvernements du Canada et du Québec voulaient réellement régler le problème de la cigarette, ils pourraient le faire. Comme l'ont fait les chaînes Tim Horton et MacDonald. Et comme on l'a fait à Toronto, où depuis lundi dernier, la cigarette n'est plus acceptée dans les bars et restaurants, sauf si ceux-ci ont prévu une zone séparée, scellée et ventilée... comme au Tim Horton de l'Ange-Gardien.

D'ailleurs, si les gouvernements étaient vraiment décidés à régler le problème, ils pourraient le faire en interdisant tout simplement la vente et la consommation de cigarettes. Au même titre que la marijuana par exemple. Ce serait une affaire vite classée.

Quand on veut régler un problème, on l'attaque à sa racine. Mais je doute que la volonté de nos gouvernements soit forte au point de renoncer à toutes les taxes qu'ils retiennent de la vente de ces clous de cerueil. Ils courraient aussi probablement au suicide... politique! N'oublions pas que fumer la cigarette est un droit acquis dans notre société. Moi, je veux bien, mais à la condition que ce ne soit au détriment d'autrui.

Le gouvernement fédéral ne règle rien avec son projet de loi C-71, limitant la commandite des événements sportifs et culturels. Les gens, les jeunes en particulier, ne se mettront pas à fumer parce qu'un coureur automobile affiche une commandite de cigarettes sur sa voiture ou sur la combinaison qu'il porte. Ils fumeront tant et aussi longtemps que ce sera permis, ou qu'on ne fera pas respecter la loi de la vente de cigarettes aux mineurs.

Aux États-Unis, on a peut-être trouvé une façon de solutionner ce problème d'âge: toute personne de moins de 27 ans devra bientôt présenter une carte d'identité si elle souhaite se procurer des cigarettes. Une bonne façon d'éliminer les grands flancs-mous qui vont acheter les cigarettes pour leurs copains parce qu'ils font plus vieux que leur âge.

-0-

J'ai hâte de voir ce que le ministre Jean Rochon présentera à son tour comme projet de loi sur le tabac. Le Québec a du chemin à faire dans le domaine.

Hier, une lectrice me faisait remarquer qu'il est encore possible de fumer dans les hôpitaux du Centre universitaire de santé de l'Estrie. Même qu'au site Fleurimont, la section consacrée aux fumeurs se trouve à même la cafétéria de l'établissement!

Vérifications faites, c'est bien vrai. Et c'est tout à fait légal. Mais ce qui est légal n'est pas nécessairement moral. Il y a tout un monde de différence entre fumer dans un bar et fumer dans un hôpital. Encore plus lorsque c'est dans la cafétéria!

L'article 9 de la Loi sur la protection des non-fumeurs stipule qu'il est interdit de fumer dans les établissements du réseau de la santé, sauf dans un lieu réservé à cet effet, à l'usage du personnel, ou dans un lieu désigné par la plus haute personne en autorité.

Au site Fleurimont du CUSE, la plus haute personne en autorité doit raffoler du café vendu à la cafétéria...

La King trop dangereuse

□ Près de 1000 accidents, dont deux mortels, en 6 ans entre Jacques-Cartier et Belvédère

Denis DUFRESNE
Sherbrooke

Avec un volume de circulation de près de 40 000 véhicules par jour, et pas moins de 953 accidents en six ans, dont deux mortels, le tronçon de la rue King Ouest compris entre Jacques-Cartier et Belvédère présente des problèmes aigus de sécurité, que la Ville de Sherbrooke aimerait bien atténuer.

«On doit trouver une solution qui avantage tout le monde, il devra y avoir des concessions de part et d'autres, mais on n'arrivera pas là avec des idées préconçues», indique le maire Jean Perrault, qui annonçait hier une consultation des citoyens et commerçants de ce secteur, le mercredi 19 mars à 19h au sous-sol de l'église Sainte-Thérèse-d'Avila.

Le maire reconnaît que la tâche ne sera pas facile, puisque des solutions évoquées dans le passé, comme la mise en place de bandes médianes, ont été rejetées par les commerçants qui jugent la rue trop étroite et ne veulent pas perdre des espaces de stationnement en bordure de rue.

«À toutes les fois qu'on a parlé de bandes médianes, il y a eu un tollé de protestation. Aujourd'hui on dit «on met tout cela de côté et on tente de trouver une solution», dit-il.

Il faut dire que cette partie de la rue King Ouest est plus vieille et plus étroite que celle à l'Ouest de Jacques-Cartier: elle n'a que quatre voies de largeur et reçoit jusqu'à 40 000 véhicules par jour, alors qu'on y retrouve 18 intersections, 7 traverses pour piétons et une multitude d'entrées et de sorties de commerces.

Les statistiques sont d'ailleurs fort éloquentes: pas moins de 953 accidents de circulation s'y sont produits depuis six ans, dont 177 avec blessés et deux mortels. Seulement en 1996, on y a enregistré 172 accidents, dont 36 avec blessés et un mortel.

Selon le document d'informations que la Ville acheminera aux commerçants et citoyens en vue de la consultation, les causes principales de ces accidents sont les virages à gauche non protégés aux intersections et entre celles-ci, de même que le stationnement en parallèle.

«On demande aux gens de venir nous rencontrer pour nous donner leurs idées, pour influencer nos orientations», dit le maire, qui estime que les correctifs retenus ne pourront être ap-

portés avant 1998.

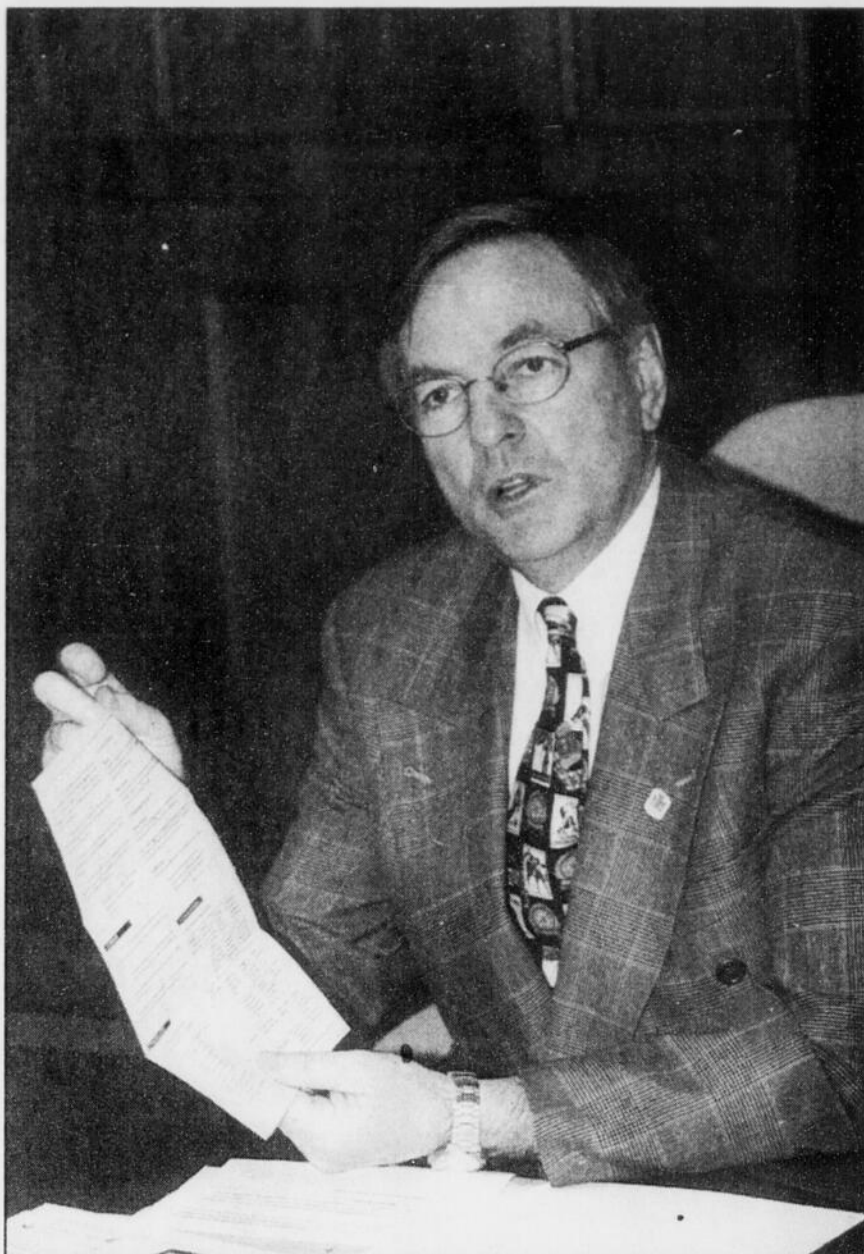
Fait à signaler, depuis la mise en place de bandes médianes et de voies réservées pour les virages à gauche sur King, à l'Ouest de Jacques-Cartier, il y a quelques années, le nombre d'accidents a diminué de moitié.

Solutions peu coûteuses

Le président de l'Association des marchands de la rue King Ouest, Hervé Demers, accueille favorablement la décision de la Ville de consulter les gens, mais estime que des solutions peu coûteuses sont possibles.

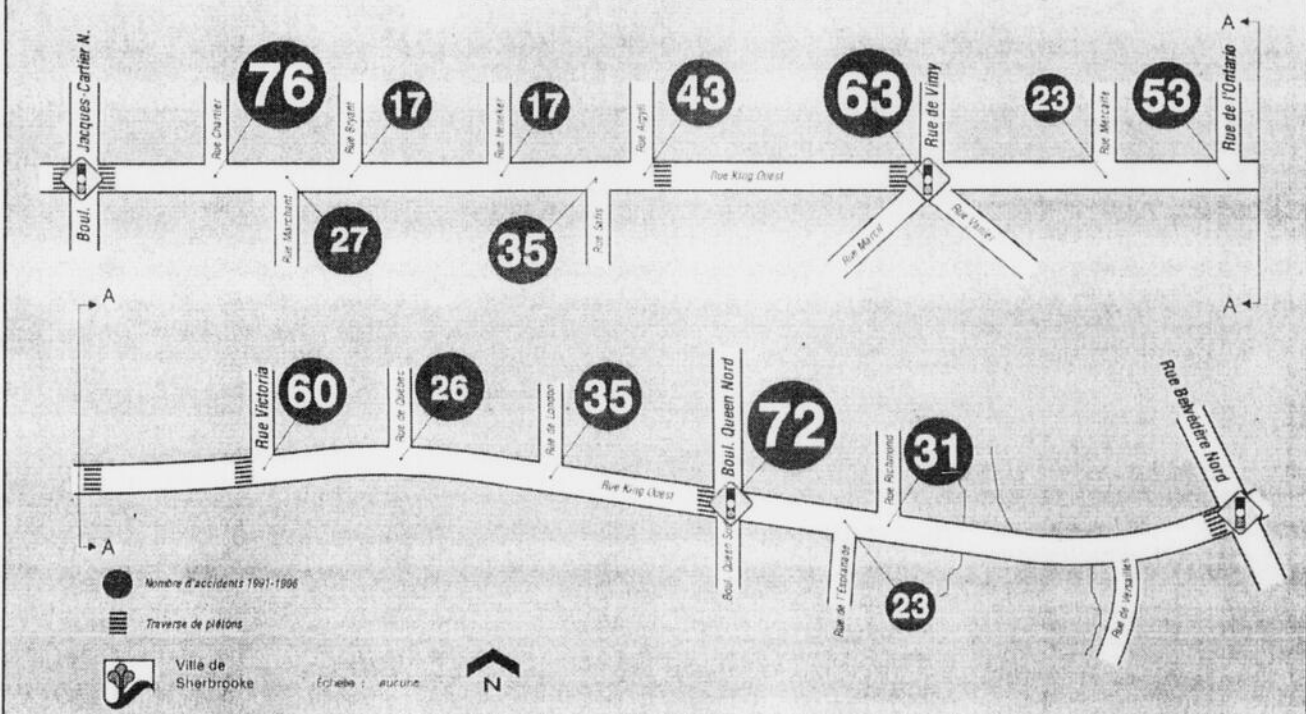
«On compte 160 marchands sur cette partie de King Ouest, il faut conserver la vocation commerciale de ce secteur. On reconnaît qu'il y a des problèmes réels de sécurité, mais on pense qu'il y a un paquet de solutions qui ne coûteront pas des millions \$», fait-il valoir.

Parmi celles-ci, M. Demers évoque la désynchronisation des feux de circulation pour ralentir la circulation, des priorités de virage à gauche et une meilleure surveillance policière.



«On demande aux gens de venir nous rencontrer pour nous donner leurs idées, pour influencer nos orientations», dit le maire Jean Perrault

Compilation d'accidents de 1991 à 1996 aux intersections



La Ville de Sherbrooke veut consulter les citoyens et les commerçants en vue de solutionner les problèmes de vitesse et de sécurité sur la rue King Ouest, entre Jacques-Cartier et Belvédère, où 953 accidents se sont produits depuis six ans, notamment deux mortels.

Lemieux peut être libéré après 14 ans

□ Condamné à vie pour le meurtre du jeune Stéphane Dion, il voit la Cour d'appel lui donner raison

Jacques LEMOINE
Sherbrooke

La Cour d'appel du Québec a réduit de 18 à 14 ans la période d'admissibilité de Sébastien Lemieux à une libération conditionnelle qui reste à la discrétion de la Commission des libérations.

Lemieux, maintenant âgé de 23 ans, avait été condamné à la détention à vie sans possibilité de libération avant 18 ans pour le meurtre au second degré de Stéphane Dion, 11 ans, poignardé dans le parc Watopeka le 23 juin 1993, à Windsor.

Le jury mixte ayant entendu son procès a choisi de ne pas faire de recommandation au sujet du temps que Lemieux devrait attendre avant de pouvoir demander une libération.

Il avait été condamné aussi pour tentative de meurtre à l'égard de Caroline Dion, 13 ans, qui s'est portée au

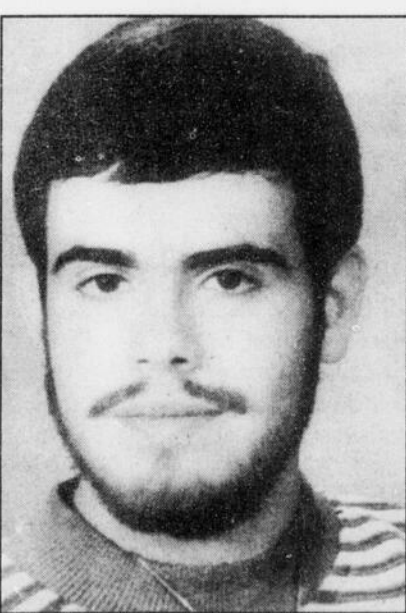
secours de son frère, et de Mme Marie-Suzanne Beaucher, qui est aussi intervenue pour tenter de mettre un terme à ces agressions.

C'est ce que l'on a appris hier à la suite d'une décision rendue par les juges majoritaires Michel Proulx et Morris Fisch ainsi que le juge dissident Jacques Chamberland dont on connaît les motifs plus tard.

Me Jason Downey avait réclamé un allègement de la période d'éligibilité à une libération en plaçant que la longueur imposée à son client sans antécédent est trop sévère compte tenu de la jurisprudence.

Me André Campagna a répété que le chiffre de 18 ans était adéquat compte tenu de la gratuité de ce meurtre d'un enfant que le prévenu ne connaissait pas, de sa dangerosité et de son profil de tueur en séries.

Le premier juge avait souligné que Lemieux était un homme renfermé avec de l'intérêt pour les armes blan-



Sébastien Lemieux

ches, la littérature d'épouvante et les symboles pour la mort et qui ne manifestait pas d'empathie.

L'accusé avait déjà mentionné lors d'une discussion dans la milice que la guerre au couteau donnait plus de satisfaction que la guerre au fusil parce qu'elle avait un caractère plus personnel.

Il a attaqué l'enfant se promenant à vélo avec un couteau de style «rambo» et blessé Mme Beaucher avec un canif.

Le premier juge avait aussi mentionné que ces gestes ont été posés dans un cadre marqué au coin d'une violence qui choque l'esprit même le plus rationnel.

Stéphane Dion avait reçu sept coups de couteau dont deux étaient mortels.

Lemieux n'a pas témoigné mais il avait dit à la police qu'il ne se souvient pas pourquoi il avait eu l'idée de sortir son couteau ce jour-là.

Après six ans d'efforts, la régie pense venir à bout des mauvaises odeurs... enfin presque!

Denis DUFRESNE
Sherbrooke

Après six années d'efforts et des investissements de près de 1,6 million \$, la Régie d'assainissement des eaux de la région sherbrookoise (RAERS) pense être sur le point de venir à bout des mauvaises odeurs générées par les boues de la station d'épuration et les opérations de Ferti-Val, qui en fait du compost et du terreau.

«On va réduire le problème de façon substantielle, mais on ne peut le garantir à 100 pour cent, on ne traite pas du chocolat», explique le directeur général de la régie, André Robert.

«C'est un problème complexe de la régie et de Ferti-Val, qui fait aussi des choses», souligne-t-il.

Depuis l'entrée en opération de la

station d'épuration du boulevard Queen, en 1991, les responsables de la régie sont aux prises avec les odeurs désagréables des boues produites par la station, un problème qui affecte épisodiquement les citoyens du canton de Brompton et qui a même déjà ennuyé ceux du développement Dubreuil, à Fleurimont.

L'an dernier, la municipalité du Canton de Brompton a demandé par résolution à la régie et au ministère de l'Environnement de solutionner le problème et réclamé un moratoire d'un an avant l'émission de tout nouveau certificat d'autorisation à Ferti-Val, un sous-traitant de la compagnie Sherko qui est sous contrat avec la régie.

L'organisme a publié la semaine dernière un appel d'offres pour un système destiné à neutraliser les odeurs des bassins de stockage des boues à la station, où des travaux d'aération

avaient été effectués l'an dernier, dit M. Robert.

«On veut mettre toutes les chances de notre côté, alors si nous avons des problèmes, nous pourrions mieux réagir», explique-t-il.

Ce projet évalué à 55 000 \$ s'ajoute aux quelque 100 000 \$ investis l'an dernier pour le système d'aération et l'isolation des abris des semi-remorques qui transportent les boues aux installations de Ferti-Val.

En 1995, la régie a consacré 1,1 million \$ pour construire une annexe à la station d'épuration pour le chaulage et le traitement des boues, un projet subventionné à 90 pour cent par la ministre de l'Environnement. L'organisme a également mené en 1996 un projet conjoint de recherche de 230 000 \$, pour lequel elle a déboursé 75 000 \$.

«C'est beaucoup d'argent, c'est sûr,

mais on parle d'une station de 100 millions \$, et cela démontre que la régie s'occupe de ses problèmes», mentionne André Robert.

La station d'épuration traite les eaux usées de la population de la région de Sherbrooke, soit 125 000 personnes. Elle reçoit quotidiennement plus de 80 000 mètres cubes d'eaux usées, qui, une fois traitées, sont rejetées à la rivière Saint-François.

Pour sa part, le maire du Canton de Brompton, Claude Bellhumeur, signale que «tout le monde travaille dans le dossier, l'aboutissement est tout près et on devrait avoir une bonne idée de l'efficacité du système».

Il rappelle qu'un comité formé de citoyens, de la municipalité, du ministère de l'Environnement et de Ferti-Val a participé à l'élaboration d'un nouveau certificat d'autorisation pour cette entreprise, une première au Québec.

PAYEZ EN JANVIER

98 AUCUN DÉPÔT, PAIEMENT NI INTÉRÊT!

PLAN DE SERVICE D'ENTRETIEN PROLONGÉ!
Demandez-le!



32 PO STEREO

AFFICHAGE A L'ECRAN BILINGUE

999\$

JVC 700 lignes de résolution. entrée audio/vidéo, entrée S-Vidéo, qualité cinéma, haut-parleurs à émission frontale, télécommande universelle. **LIVRAISON GRATUITE.**



27 PO STEREO

AFFICHAGE A L'ECRAN BILINGUE

JVC

Entrée audio/vidéo, sortie audio variable, haut-parleurs à émission frontale. **LIVRAISON GRATUITE.**



699\$

JVC

CAMÉSCOPE COMPACT. Commande de fonction intelligente, programme AE avec effets spéciaux, autonettoyage des têtes.

VISEUR COULEUR

ZOOM 12X



24 MOIS GARANTIE

CHANGEUR 6 CD

JVC

CHAÎNE STÉRÉO. 220 watts total, télécommande audio/vidéo, égalisateur à 5 bandes, 40 sélections pré-programmés.

599\$

12 MOIS GARANTIE

CINEMA MAISON

CHANGEUR 3 CD

DOLBY SURROUND PRO LOGIC

799\$

5 HAUT-PARLEURS INCLUS

JVC

CHAÎNE STÉRÉO. 200 watts total, entrée/sortie audio/vidéo, magnétocassette double à inversion automatique

Amana

CUISINIÈRE 30 PO. Four autonettoyant, horloge électronique, surface de cuisson relevable, grilloir Insta-Broil[®]. **SERVICE ET LIVRAISON GRATUITS.**



799\$

Également disponible en noir

ASKO

LAVE-VAISSELLE À ENCASTRER. 6 programmes, triple isolation, contrôles mécaniques, système de séchage à turbine, intérieur en acier inoxydable, paniers en graphite. **SERVICE ET LIVRAISON GRATUITS.**



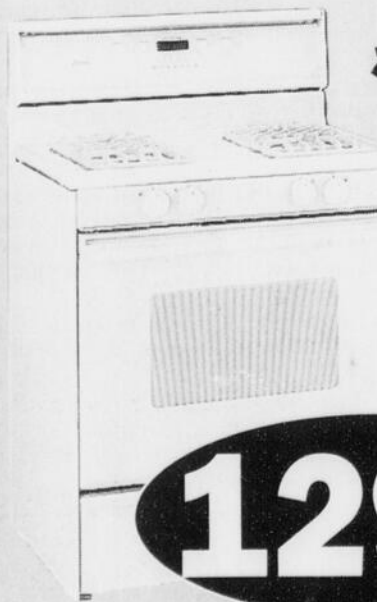
499\$

Amana

SURFACE DE CUISSON AU GAZ. 4 brûleurs scellés, grilles des brûleurs en fonte recouverte de porcelaine. **SERVICE ET LIVRAISON GRATUITS.**

Amana

CUISINIÈRE 30 PO AU GAZ. Four autonettoyant, brûleurs scellés, horloge électronique, grilles des brûleurs en fonte recouvertes en porcelaine. **SERVICE ET LIVRAISON GRATUITS.**



1299\$



Congélateur à la base

Amana

RÉFRIGÉRATEUR 20,4 PI. Tablettes ajustables, bacs à légumes et à fruits, 2 contrôles indépendants. **SERVICE ET LIVRAISON GRATUITS.**

1159\$

LIVRAISON GRATUITE! même le dimanche!



1169\$

LA PAIRE

Très grande capacité

Amana

LAVEUSE. 3 programmes, 3 choix de température, 2 vitesses. **SERVICE ET LIVRAISON GRATUITS.**

SÉCHEUSE. 3 programmes, 3 choix de température, séchage automatique, porte réversible. **SERVICE ET LIVRAISON GRATUITS.**

HEURES D'OUVERTURE

Lun.-Mar.-Mer. 9h30 à 18h
Jeu.-Ven. 9h30 à 21h
Sam. 9h à 17h Dim. 11h à 17h

BRAULT & MARTINEAU

là où la qualité n'est pas un obstacle aux bas prix!

ROCK FOREST 4275, boul. Bourque (Coin Grégoire) Tél.: (819) 562-4242 1-800-267-4240

PROCUREZ-VOUS LA CARTE BRAULT & MARTINEAU



Quantité limitée sur certains articles. Achat minimum requis de 500\$ meubles/électroménagers et 300\$ électroniques. Ne payez que les taxes de vente. Sujet à l'approbation du crédit. Valable pour les produits en inventaire seulement. *Aucun dépôt, paiement, ni intérêt si payé en entier le 12 janvier 1998

Coaticook demande aux médias de se tenir loin

□ Si un sixième suicide se produit dans la petite ville, les intervenants ne répondront plus aux questions des journalistes

Steve BERGERON

Coaticook

Si les intervenants de la MRC de Coaticook affirment qu'ils ont pris la situation en main, ils souhaitent néanmoins que les médias se tiennent désormais loin d'eux, et ce, même si un autre drame se produit.

«Nous avons encore à vivre de lourds mois d'inquiétude et de questionnement. Nous désirons les vivre le plus possible dans la quiétude», a résumé Bernard Houle, porte-parole du Comité de concertation de la MRC de Coaticook.

«Nous souhaitons que les témoignages entendus sauront convaincre les médias de ne plus traiter des situations suicidaires sur la place publique. Nous

ne voulons plus être le point de mire du Québec.»

La directrice de la santé publique de l'Estrie, Mme Ginette Dorval, appuie la demande du Comité, arguant qu'un de ses rôles est d'identifier les situations susceptibles de mettre en danger la population.

«Un récent rapport du Conseil permanent de la jeunesse démontre que la médiatisation d'un suicide réel ou fictif peut entraîner un certain nombre de personnes à risque à imiter le geste suicidaire», surtout chez les moins de 20 ans, indique-t-elle.

M. Houle reconnaît que la couverture médiatique ayant suivi le cinquième décès était exempte de tout sensationnalisme, mais «même si c'est bien fait, cela peut créer des effets négatifs», dit-il.

Si un sixième drame devait survenir, les intervenants ne feront aucun commentaire, a affirmé M. Houle. «Les seules autres informations viendront du coroner et des enquêteurs, qui feront leurs recommandations, à la suite des autopsies psychologiques.»

«Notre décision aujourd'hui ne viendra en rien entacher notre relation avec les médias. Nous avons toujours collaboré avec eux, mais dans le présent dossier, nous leur demandons de collaborer avec nous.»

Le comité de concertation est composé notamment de la Ville de Coaticook, de la Fondation JÉVI, du Centre jeunesse Estrie, de La Frontalière, de la Commission scolaire locale, de la Régie régionale de la santé, de la Sûreté municipale et de la Sûreté du Québec.

Les directeurs de l'information des



Bernard Houle



Ginette Dorval

médias régionaux sont quant à eux formels: la demande du Comité de concertation est irrecevable.

Irrecevable

«On n'endosse pas une telle demande. Nous avons le mandat d'informer et nous allons continuer d'être près de ce qui se passe dans notre milieu, en respectant notre code d'éthique avec rigueur», résume André Larocque, de Télé 7.

«Il y a quelque chose de paradoxal dans la façon d'agir du comité», croit Claire Francoeur, de la station CHLT Radio 63. «Personne n'avait parlé de ce sujet depuis *Le Match de la vie*, la semaine dernière. Ce sont eux qui provoquent ce retour de Coaticook sur la sellette.»

Claire Francoeur relève, dans des documents sur le traitement médiati-

que du suicide transmis par la Régie de la santé aux différents médias régionaux, deux exemples d'articles journalistiques: le premier susceptible de propager la «contagion suicidaire», l'autre ayant un faible potentiel de contagion.

«Dans le texte considéré comme correct, on fait mention du nom du jeune, de son âge, de son lieu de résidence et du moyen qu'il a employé. Si on avait suivi cet exemple, on se serait fait fusiller.»

Marcel Courchesne, de CKSH Télé (une station qui n'a pas parlé du cinquième suicide), ne croit pas non plus que les médias peuvent se plier à la demande du Comité.

«Nous n'avons pas parlé du cinquième suicide parce que nous n'avons pas cru alors que l'intérêt public aurait été brimé. Si un sixième suicide survient, nous allons agir en fonction de la situation du moment.»

Se taire est contraire au mandat des médias, juge la FPJQ-Estrie

Steve BERGERON

Sherbrooke

Bien que consciente du caractère «dérangeant» que peuvent avoir, pour la population de Coaticook, les événements survenus au cours des derniers mois, la section estrienne de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) considère comme inacceptable la demande adressée aux médias de l'Estrie de taire dorénavant les cas de suicide.

«Ce n'est pas en tirant sur le message qui rend publique cette situation qu'on fait avancer les choses», a déclaré hier, par communiqué, la présidente de la FPJQ-Estrie, Josée Cloutier. «La demande du Comité de concertation de la

MRC de Coaticook va à l'encontre du mandat d'information des médias sur les questions d'intérêt public.»



Josée Cloutier

Mme Cloutier croit que, dans la très grande majorité des cas, la couverture des cinq suicides a été faite avec mesure et tact par les médias régionaux. Elle rappelle que les quatre premiers suicides sont survenus presque en dehors de toute couverture médiatique.

La présidente soumet aussi les conclusions d'une rencontre qu'ont tenue les journalistes de l'Estrie, le 27 février dernier. Ces derniers ont discuté de la couverture du suicide. Ils ont notamment fait la distinction entre les cas de

suicide isolés, qui ne présentent pas un intérêt public.

«Ces cas-là, les journalistes n'en parlent pas. Mais la très grande majorité des journalistes ont convenu du même coup que les cinq suicides à la polyvalente La Frontalière en un court laps de temps étaient d'un intérêt public certain. Les médias ne pouvaient cacher cette information à leur public», fait valoir Josée Cloutier.

«La recommandation du comité de concertation ferait en sorte que l'information factuelle sur le suicide resterait la propriété d'une minorité de fonctionnaires, de spécialistes et d'intervenants qui échapperaient ainsi au regard de l'opinion publique.»

Josée Cloutier rappelle qu'hier, dans le journal *The Gazette*, un intervenant en suicide de Sherbrooke remet en question les mesures de prévention mises en place à Coaticook. Ce qui confirme que plusieurs questions méritent encore d'être soulevées.

Méto-police intéressé à desservir Fleurimont

Denis DUFRESNE

Sherbrooke

Méto-police n'aurait en principe aucun problème pour desservir la municipalité de Fleurimont, mais devrait pour ce faire revoir l'organisation de son service et l'emplacement de son quartier général, qui doit de toute façon être déménagé.

«Présentement notre poste est à Waterville, complètement en dehors du territoire que nous desservons, alors on est obligé de déménager. Si Fleurimont nous demande de les desservir il faudra en tenir compte», explique le directeur de Méto-police, Germain Gauthier.

«À l'heure actuelle, on regarde pour construire entre Lennoxville et Ascot», ajoute-t-il, rappelant que le poste actuel est sur le territoire de Waterville à la suite de la fusion des secteurs ruraux d'Ascot avec des municipalités limitrophes.

Méto-police, un service privé, compte une quinzaine de policiers. Il dessert actuellement la partie urbaine d'Ascot et Lennoxville, une population d'environ 11 500 personnes.

La municipalité de Fleurimont, dont la population est de 16 000 personnes, est actuellement desservie par sûreté municipale de Sherbrooke. La ville-centre a déjà avisé le maire Francis Gagnon que l'entente qui vient à échéance le 31 décembre prochain, ne sera pas renouvelée dans sa forme actuelle.

Et comme, selon toute vraisemblance, la facture actuelle de 1,1 million \$ risque fort d'augmenter, le maire Gagnon regarde ailleurs...

«La Ville de Fleurimont nous a demandé de la rencontrer pour discuter de ce que coûterait le service, mais la question du partage des coûts devra être discutée entre les élus», dit M. Gauthier, qui ne peut révéler combien Fleurimont devrait déboursier pour être desservie par Méto-police.

PANDA

LE SPÉCIALISTE

des chaussures pour enfants

LE MEILLEUR PRIX...C'EST GARANTI!

Baffin®

24⁹⁹ 6 À 10

27,99 11 À 3

11⁹⁹

13⁹⁹ 5 À 12

PANDA

19⁹⁹ 11 À 4

19⁹⁹ 5 À 12

Centre Commercial Les **Tourelles**

3025, rue King Ouest, Sherbrooke
564-8311

SANTANA CANADA

SANTANA
CANADA

Westies

BAS PRIX DU MANUFACTURIER

3770, BOUL. INDUSTRIEL
SHERBROOKE

Ça bouge...

sur le territoire de

LaTribune

OUVERTURE DE HYUNDAI SHERBROOKE

Toute l'équipe de Hyundai Sherbrooke

a célébré l'ouverture de la nouvelle concession. Sur cette photo, Jean-François Duplessis, conseiller publicitaire félicite Renaud Fortier, président de la concession.

Sur cette photo, Claude Fafard, gérant de district pour Hyundai, Bertrand Délisle, maire de Rock Forest, Luc Paquette, gérant de district, pièces et service pour Hyundai et François Fouquet, directeur de la publicité à La Tribune.

Hyundai, des modèles à découvrir!

29255

Opinions

ÉDITORIAL

Le silence des médias



Jacques PRONOVOST

Le risque d'une contagion des suicides par mimétisme, particulièrement chez les jeunes, est un facteur éminemment important dans une situation comme celle vécue dans la région de Coaticook. Personne n'en doute, tous en sont fortement concernés, les médias inclus.

Aussi convenons-nous que la façon d'en traiter doit être empreinte de sobriété et de prudence. Qu'il faille aussi insister sur les moyens d'aide disponibles pour les jeunes en difficulté, et maximiser le positivisme des actions plutôt que les récits sur la détresse psychologique des jeunes.

Nous comprenons aussi que l'effet du temps est important. Qu'un certain silence, une retenue concertée s'installent est acceptable et souhaitable pour un certain temps, le temps que la poussière retombe et que cet effet de contagion puisse s'estomper.

Mais les médias ne sauraient garantir leur silence total. D'abord parce qu'ils ont le mandat d'informer. La situation dans la région de Coaticook dépasse le phénomène du suicide lui-même, il est phénomène de société. Tant et si bien que la communauté coaticookoise est elle-même en état de choc à la suite des cinq suicides en un si court laps de temps.

Cette commotion généralisée est devenue un facteur aussi important que le danger de contagion quant à la demande faite

aux médias d'observer le silence complet à l'avenir. Autant sur les événements passés que sur ceux qui pourraient encore s'y produire. Aucune région n'aime être pointée de cette façon au plan national dans des situations aussi embarrassantes que malheureuses.

Mais réclamer le silence, ainsi, publiquement, c'est replacer vers soi l'intérêt plutôt que de l'éviter. C'est demander l'impossible dans une société aussi ouverte, aussi proche de ses médias, dans un monde planétaire où l'information circule aussi vite que les ondes sur Internet. La région de Coaticook est bien placée pour le savoir, elle qui est à l'avant-garde de cette technologie.

Nous comprenons, nous compatissons avec la population de la région coaticookoise. Nous espérons, avec elle, que son drame s'arrêtera là. Et que les cinq cas de suicides ne seront en bout de ligne qu'une aberration dans les statistiques annuelles. Cela n'empêche qu'elle devra continuer à examiner ses façons de faire pour s'assurer qu'elle a toutes les ressources nécessaires pour répondre aux jeunes. Et les médias continueront de jouer leur rôle d'information et de questionnement le moment venu.

Deux autres cas de suicide chez les jeunes ont été répertoriés dans la région estrienne dans les dernières semaines. Ils n'ont fait la manchette nulle part. Car les médias suivent en cette matière des règles non-écrites de retenue, basées sur le bon sens, la compassion et la notion d'intérêt public. Le cas de Coaticook était, et est encore aujourd'hui, différent. C'est un

phénomène éminemment d'intérêt public quand toute une population en est elle-même bouleversée.

Bien que les différentes études sur les effets du mimétisme dans les cas de suicide à la suite d'une forte médiatisation ne s'accordent pas, cela reste un facteur non-négligeable. Un risque que personne ne veut prendre. C'est aussi un facteur relatif dans le cas présent, quatre de cinq suicides s'étant produit pratiquement avant leur médiatisation. Mais pourquoi courir le risque?

Effectivement, les médias peuvent participer en ne ressasant pas les mêmes histoires, en ne rapportant pas les moyens employés, en ne cherchant pas à débusquer parents en amis pour leur arracher un commentaire. À la limite, ils pourraient attendre quelques mois avant de chercher les causes, d'analyser la qualité de moyens mis en oeuvre. Mais ils ne sauraient s'engager à ignorer les soubresauts possibles dans cette malheureuse histoire.

La région se servirait très mal elle-même en se confinant dans le mimétisme le plus complet. Il y a crise dans la région. Et la pire gestion de crise publique est bien le silence. Elle ouvre la porte à toutes les hypothèses, aux exagérations, aux histoires les plus farfelues.

Que les intervenants régionaux souhaitent retrouver un peu de calme, de paix, de sérénité pour consacrer leurs efforts aux jeunes dans l'immédiat est un souhait légitime. Ils ne contrôlent malheureusement pas l'avenir... pas plus que les médias.

TRIBUNE LIBRE

L'enfer des sectes

Depuis toujours, certaines personnes se sentent incomprises par la société et elles trouvent parfois refuge dans des sectes. Mais est-ce une solution qui les aide vraiment? Pour ma part, je crois que non. Je pense que ce genre de pratique ne tient pas compte des droits de la personne, que cela brime la liberté des gens et qu'elle coupe les liens familiaux.

Bien sûr, au premier coup d'oeil, les sectes peuvent nous apparaître comme une solution à tous nos problèmes car elles tentent de combler tous nos besoins, se nourrir, se loger, avoir un emploi, recevoir de l'amour, elles combient même le besoin de croire en un être spirituel qui est le gourou. Les sectes nous apparaissent comme la lumière au bout du tunnel, mais à mon avis, c'est plutôt une couverture qu'elles se font pour nous amadouer. Par la suite, elles tentent de nous manipuler. Selon les spécialistes, elles utilisent des méthodes de manipulation très efficaces: nourriture insuffisante, privation de sommeil et claustration. Ces techniques mènent à un lavage de cerveau. D'après une enquête, ces techniques de manipulation permettent au gourou d'obtenir tout ce qu'il veut de l'adepte, autant de l'argent que des biens matériels. Selon moi, ces techniques sont tout à fait insensées, car elles ne tiennent pas compte des droits de la personne. Le gourou peut se lever un matin et décider que tous ses adeptes meurent en ordonnant un suicide collectif, qui sera suivi par 80% des gens. C'est donc dire qu'il a tout le pouvoir sur ses victimes.

D'après moi, les gens qui entrent dans une

secte ont besoin de quelqu'un pour les guider dans la vie et pour prendre les décisions à leur place. Le gourou fait tout ça et même plus. Il leur montre le chemin à suivre, qui est évidemment le seul chemin valable. Les adeptes doivent obéir à toutes les demandes de leur maître et ils doivent en plus lui donner de l'argent ou leurs biens matériels. Selon moi, ce n'est pas une façon de vivre, car les adeptes n'ont pas de liberté. Ils n'ont pas la liberté de vivre la vie qu'ils veulent, de faire où et quand cela leur plaît ce qui leur tente, ils ne peuvent même pas décider de ce qu'ils feront de l'argent qu'ils ont gagné.

Souvent, l'adepte d'une secte dit qu'il n'a plus de famille, qu'elle l'a laissé tomber. Selon les enquêteurs, une autre méthode pour manipuler les gens serait de couper tous les liens familiaux en disant à l'adepte que tous les membres de sa famille ne veulent plus de lui. Encore là, je crois que cette ruse est un moyen que le gourou utilise pour être certain que ses victimes ne sortent pas de la secte et qu'elles croient qu'il est leur seule ressource maintenant qu'ils n'ont plus de famille. Encore une fois, les victimes tombent dans le piège et détruisent tous les rapports établis entre les membres de la famille.

En somme, les mauvais côtés des sectes l'emportent facilement sur les bons côtés. Nous devons donc aider à s'en sortir les gens qui sont pris dans cet enfer.

Marilou Massé Martel
Victoriaville



Des questions au maire de Stukely

Monsieur le maire de Stukely,

Suite à l'article sur le regroupement des municipalités Stukely-Eastman, je crois qu'il y a des précisions à faire à ce propos. Vous dites que les citoyens de Stukely souhaitent le regroupement et vous semblez blâmer les élus d'Eastman qui se montrent réticents.

Soyons francs: Monsieur le Maire, vous n'avez jamais consulté vos citoyens sur la fusion avec Eastman si souhaitable soit-elle. Je n'ai pas lu dans les journaux locaux ni dans Le Trait d'Union (bulletin de la municipalité)

une convocation d'information pour la fusion de ces deux municipalités et à toutes les assemblées publiques et spéciales où je suis allée, la fusion n'était pas à l'ordre du jour. La fusion aurait dû se faire à l'occasion des élections de novembre dernier afin d'éviter le doublement des dépenses d'élection et l'occasion aurait été belle pour bien expliquer le programme de compensation financière se rattachant aux fusions rapides.

A Stukely, le programme se résumait à ceci: LE GEL DES TAXES. Après l'élection, le vrai programme est sorti... Un comité pour la fusion est formé.

Avez-vous demandé le mandat à vos citoyens? Je comprends que les citoyens d'Eastman soient réticents... Leur élus sont peut-être plus transparents!

Une autre partie du programme non annoncée: réseau d'égout au Lac Stukely. N'y a-t-il pas danger qu'en dépolluant le Lac Stukely, les eaux s'écoulent dans la rivière qui va au Lac d'Argent puis à la rivière Missisquoi? Je comprends que les citoyens d'Eastman redoutent la pollution...

Pour ce qui est de la piste cyclable «en cul-de-sac» - triste rappel des routes se terminant dans le décor et des

ponts sans rivières du temps de Duplessis - avez-vous consulté les citoyens d'Eastman pour déterminer où elle passera s'ils en veulent une? Attendez-vous le lendemain du jour où vous serez devenu Maire de la nouvelle municipalité pour reprendre le scénario de Stukely: les gens l'apprendront le matin ou les pelles seront sur leur terrain. Il ne faut pas lever trop haut le couvercle de la marmite de la piste cyclable pour constater le manque de transparence dans ce dossier: les uns ont reçu 250 \$ l'acre et d'autres 2857 \$ l'acre pour des terrains contigus et équivalents en superficie... Les élus d'Eastman ont rai-

son d'être prudents. Tout compte fait, ils ont sans doute le potentiel pour administrer la nouvelle municipalité.

Allons! Monsieur le Maire, il faudra bien les «bousculer» un peu les citoyens d'Eastman, car le temps presse maintenant: il y a encore de l'argent à venir pour les infrastructures, c'est un programme alléchant... Les citoyens d'Eastman auront aussi leurs bons moments: les bousculades et les crocs-en-jambe étaient très populaires aux dernières élections à Stukely.

B. Bouchard
B. Sc. Edu.

Assurer la protection de la société par la libération conditionnelle: un concept dépassé? (1)

Dans la foulée de certaines récidives violentes, alors que des individus bénéficiaient d'une libération conditionnelle, on remet au Canada de plus en plus en question cette mesure. Certains partis politiques dont le parti réformiste, estiment que son abolition assurerait une protection accrue de la société. L'équation est simple; en maintenant des individus incarcérés on évite à coup sûr la récidive.

La libération conditionnelle est en soi une mesure relativement récente qui date du début du 20e siècle. Un courant humaniste en est à l'origine. Essentiellement on misait sur les capacités de réhabilitation des individus. C'est sur ce fondement que fut mis en place, au milieu du vingtième siècle, le système de libération conditionnelle que nous connaissons aujourd'hui.

Donc, d'un système primitif où l'incarcération constituait la seule façon de

protéger la société, nous admettons un système misant également sur la réhabilitation du délinquant.

Dès lors, on cesse les travaux forcés et on intègre des programmes dans les pénitenciers qui sont susceptibles de favoriser une prise de conscience. Les études en criminologie démontrent d'ailleurs que la simple neutralisation du délinquant ne suffit pas à assurer la protection de la société. Le pénitencier a un effet pervers. Certes, il neutralise pour un temps mais il est aussi une école du crime. Il crée une dépendance et une perte d'autonomie qui rendent la réinsertion sociale difficile voire même impossible.

Dans ce contexte, la finalité des libérations conditionnelles prend tout son sens. On sélectionne les bons candidats, ceux qui veulent se mettre en question. On leur donne la chance de sortir plus tôt moyennant le respect de

conditions. On neutralise ainsi les effets pervers de l'incarcération. Ils peuvent, sous la surveillance d'un agent de libération conditionnelle, purger leurs sentences à l'extérieur. Les individus sortent plus facilement du milieu criminel et deviennent à long terme des citoyens productifs pour la société. A cet objectif strict de réhabilitation, s'est greffé dans le temps un mandat accru pour la protection du public en assujettissant l'ensemble des détenus libérés des pénitenciers fédéraux à la surveillance d'agents de libération.

A-t-il répondu aux attentes? Aux États-Unis plusieurs états ont aboli les libérations conditionnelles et les résultats sont révélateurs. Au cours des cinq dernières années, le taux de criminalité aux États-Unis a augmenté de 14% et ce, en dépit d'une augmentation de la population carcérale de 58%. Pendant ce temps au Canada, le taux de criminalité demeure sensiblement le même

et la production carcérale dans les pénitenciers fédéraux augmentait de 11%. A première vue, l'utilisation de l'incarcération même à outrance, a eu peu d'impact sur les taux de criminalité du moins au niveau de sa diminution. Qui plus est, les états abolitionnistes américains affichent les plus hauts taux de criminalité (Federal bureau of investment).

Un exemple plus frappant, soit celui de l'état abolitionniste par excellence: la Californie. Selon les données 81% des individus libérés (sans avoir été sélectionnés et après avoir purgés la quasi-totalité de leur peine) retournent en prison. Aux États-Unis en général ce chiffre diminue de 57%. Le Canada lui affiche un taux de 38% (Service Correctionnel du Canada 1991). On peut facilement conclure que le système canadien sans être parfait, produit de meilleurs résultats et à moindre coût. (Selon le rapport du vé-

rificateur général de 1994, le coût moyen d'un libéré conditionnel est de 9500 \$ versus 48 000 \$ pour un détenu incarcéré.)

La libération conditionnelle n'est pas une panacée contre la criminalité, son abolition encore moins. La prédiction du comportement humain demeure un objet de recherche loin d'être dévoilé ses secrets. Dans ce contexte, elle constitue un outil important pour notre système de justice criminel dont nous n'avons pas les moyens de nous passer. Le concept est loin d'être dépassé il nous faut travailler à son amélioration plutôt que son abolition.

André Harvey
Pierre-Paul Laporte
Daniel Troie
Présidents des sections locales 10,077,
10,102 et 10,088 du Syndicat des
Employés du Solliciteur Général
du Canada

ADMINISTRATION		RÉDACTION		PUBLICITÉ		PRÉ-IMPRESSION & PRODUCTION		COMPTABILITÉ		TIRAGE		
Raymond Tardif Président et Éditeur	René Morin Vice-président Finances et administration	Jacques Pronovost Rédacteur en chef	Stéphane Lavallée Directeur de l'information Pierre Dubois Adjoint à la rédaction	François Fouquet Directeur	Alain LeClerc Adjoint au directeur	Michel Poulin Adjoint au directeur et responsable de la promotion	René Béliveau Directeur	André Roberge Michel Doyon Adjoints au directeur	André Corriveau Contrôleur	Julienne Poulin Gérante du crédit	André Custeau Directeur	Serge Nadeau Adjoint au directeur

Une centaine de prêtres et laïques passent en revue les critères de vitalité des paroisses

Le succès par le renouvellement du dynamisme

Sherbrooke (psj)

La vitalité de l'Église ne passe pas par la survie de tous les temples en béton mais par une présence d'Église dynamique, sous différentes formes.

Ce message, près d'une centaine de personnes, prêtres, diacres permanents, agents et agents laïques en pastorale, présidents et présidentes de zone pastorale, l'ont entendu hier, à Sherbrooke, lors d'une journée de réflexion concernant les *critères de vitalité des paroisses*.

En compagnie de M. Gilles Routhier, personne-ressource et professeur de théologie à l'Université Laval, tous se sont attardés à identifier les indicateurs de vitalité d'une paroisse et à explorer les différentes voies de revitalisation de paroisses en perte de vitalité.

Depuis quelques années, ici, dans le diocèse de Sherbrooke, on réfléchit sur la question. L'an dernier, on avait tenu une journée semblable que le Centre diocésain de Formation de Sherbrooke a répétée cette année.

Dans la foulée des réaménagements pastoraux, quels sont les signes vitaux d'une paroisse en santé et comment ramener à un rythme normal le pouls d'une paroisse en perte de vitesse? Comment déterminer la viabilité et la vitalité d'une paroisse?

«Selon moi, il est extrêmement important d'envisager la situation en terme de renouvellement du dynamisme plutôt qu'en terme de survie. La survie, ça ne me passionne pas beaucoup, ça ne passionne personne et c'est plutôt épuisant et essoufflant. Cela donne l'impression de vouloir à tout prix gar-



Une centaine de personnes ont participé à la journée de réflexion concernant les critères de vitalité des paroisses, en compagnie de M. Gilles Routhier, personne-ressource et professeur de théologie à l'Université Laval.

der les murs debout, de s'épuiser à le faire. La question ne doit pas se résumer à la seule préoccupation: est-ce que ma paroisse va être là demain, après demain et ainsi de suite.»

Il soutient que s'embarquer dans un projet de survivance équivalait pratiquement à courir à la mort après avoir épuisé toutes ses ressources humaines et matérielles. La meilleure façon de mourir est de se mettre en état de survivance.

«Et si la vie était autre chose que la survie? a-t-il suggéré. Peut-être que la vie en Église sera autre chose et que ça se passera autrement? Sera-t-elle, cette vie en Église, de raisonnablement offrir

et garantir aux paroissiens qu'il y a y avoir une vie ecclésiale plutôt que de courir vers le burn-out ecclésial en s'efforçant de protéger l'héritage reçu au cours des dernières décennies.

«Il ne faut pas mal interpréter ces propos. Il n'est pas question de jouer les mauvais héritiers en dilapidant l'héritage mais plutôt de se demander comment en tirer le meilleur parti possible.»

Voilà pourquoi M. Routhier insistera sur l'importance capitale de ne pas pénaliser les petites unités paroissiales.

«Il faudra arriver à garder dans les localités une présence d'Église significative, rester présent

sous une forme ou sous une autre mais en même temps, en visager une association avec d'autres paroisses pour que su un territoire plus vaste, on favorise une vie nouvelle, des initiatives de pastorale qu'il serait impossible de voir éclore autrement.»

Le secret, la recette de vie ou mieux le défi de la vitalité consistera à rester proche, présent, à entretenir et offrir une pastorale de proximité mais sur des ensembles plus grands.

On a été habitué en ce siècle à résumer les territoires de cette façon: une localité, une paroisse, un lieu de culte, un curé. Dorénavant, une même paroisse pourra couvrir plusieurs localités, posséder plusieurs lieux de culte et encadrer plus qu'une seule communauté humaine.

Déjà, dans le diocèse de Sherbrooke, on assiste à la naissance de ces vastes ensembles. Une même équipe (un prêtre, une religieuse, un diacre permanent et les membres de différents conseils) agissent dans une même unité pastorale composée, entre autres, de Johnville, Martinville, Comptoir et Coaticook.

En certains points du diocèse, on parle de regroupement de cinq paroisses. Des projets sont à l'étude du côté d'Asbestos, de la zone Sherbrooke Est, Sherbrooke Nord...

«Le fait de fonctionner sur un ensemble plus vaste permettra une nouvelle vitalité. J'y reviens encore mais le réflexe de survie et de protection est la meilleure façon de mourir. Un ensemble suffisamment vaste sera de nature à favoriser de nouvelles pastorales.»

Si à une époque pas si lointaine, la paroisse visait à encadrer les chrétiens, la vie chrétienne et à maintenir la ferveur des gens croyants, aujourd'hui, son rôle tel que suggéré par les participants du synode cherchera à reposer l'Évangile à des gens qui ont pris au fil des ans une certaine distance de l'Église et de la pratique religieuse.

Une pastorale de proximité sur des ensembles plus grands!

Un adepte de «stup» en règle avec la justice

□ Stéphane Michaud a encouru une peine de 90 jours et des pénalités de 1700 \$

Sherbrooke

Ayant attiré l'attention d'une préposée de la SQ à cause de son odeur de marijuana, se trouvant alors sous un engagement de ne pas consommer de drogue et ayant accueilli un agent avec «un joint» sur le coin de la bouche, Stéphane Michaud, 38 ans, s'est mis en règle avec la justice hier.

Il a encouru du juge Gabriel Lassonde de la Cour du Québec une peine de 90 jours discontinus de détention et des pénalités totalisant 1700 \$ en plus d'une mise à l'épreuve pendant trois ans.

Le défenseur Jean Leblanc avait suggéré

ce règlement pour son client ayant fait l'objet d'une perquisition les 20 septembre et 21 octobre derniers conduisant à la saisie la première fois de neuf plants de mari, 95 grammes et 22 grammes d'huile de haschisch et la seconde fois de trois plants, sept grammes et cinq joints.

Michaud s'est reconnu coupable de trafic de marijuana, possession pour trafic et possession de stupéfiants.

Le procureur Charles Crépeau a révélé que le prévenu avait attiré l'attention d'une préposée de la SQ à cause d'une odeur de marijuana en se rapportant au poste dans le cadre d'un engagement.

Selon une source policière, une secrétaire

a rapporté cette constatation à un agent qui s'est rendu compte après vérification que Michaud s'était engagé à ne pas consommer de stupés.

Deux agents se sont rendus chez le suspect qui les accueillit en descendant de son balcon avec «un joint».

Un policier est allé avertir une personne présente à cet endroit qu'on amenait Michaud au poste et il a remarqué des plants de mari sur le bord de la fenêtre d'une chambre à coucher.

Me Leblanc a insisté dans ses représentations sur le fait que son client travaille.

SANTANA CANADA

SANTANA
CANADA

CALICO

BAS PRIX DU MANUFACTURIER

**3770, BOUL. INDUSTRIEL
SHERBROOKE**

CE SOIR

Alain Laforêt présente un bulletin complet des plus récentes nouvelles. Pour tout savoir ce qui se passe dans votre région.

TÉLÉ 7

LE TVA, ÉDITION RÉGIONALE

18 h

CE SOIR

Olivier triomphe au Canal 10. Cré Basile. Cré Olivier!

TÉLÉ 7

CHER OLIVIER

TVA vit avec vous

21 h

Excusez-nous de nous exclamer! Ce qui s'en vient est si excitant que nous ne pouvons contenir notre enthousiasme. Ne quittez pas la route des yeux, vous verrez vite pourquoi.

78360

SANTANA CANADA



SANTANA
CANADA



SANTANA

BAS PRIX DU MANUFACTURIER

3770, BOUL. INDUSTRIEL
SHERBROOKE

L'enquête éclaire trop peu

□ La famille Bolduc maintient son intention de poursuivre le Service correctionnel

Michel MORIN
Sherbrooke

Le comité d'enquête sur les circonstances entourant le meurtre d'Isabelle Bolduc a lamentablement failli à la tâche. Non seulement le travail des enquêteurs manque-t-il de transparence et d'objectivité, mais l'exercice n'aura servi qu'à couvrir les arrières des intervenants et organismes impliqués.

Telle est la réaction du président de la Fondation Isabelle-Bolduc, et père de la victime de ce meurtre crapuleux, Marcel Bolduc.

Malgré le fait que le rapport d'enquête n'adresse aucun blâme à qui que ce soit en rapport avec les événements survenus en juin dernier, la famille Bolduc maintient son intention d'entreprendre des poursuites contre le Solliciteur général, le Service correctionnel canadien ainsi que trois de ses agents qui avaient la responsabilité de contrôler le suivi de Marcel Blanchette, coupable de ce meurtre.

Qui plus est, la famille Bolduc entend maintenir ses démarches auprès du coroner en chef du Québec pour qu'il décrète une enquête



Marcel Bolduc

publique sur cette sordide affaire. Seule une enquête publique pourra faire toute la lumière sur les vrais responsables du meurtre d'Isabelle Bolduc, croient les membres de sa famille.

Marcel Bolduc déplore qu'aucune conclusion objective et qu'aucune recommandation n'émane de ce rapport. Pourtant, indique-t-on, le rapport soulève de nombreuses questions sur l'évaluation du risque de la Commission nationales des libérations conditionnelles, sur le travail du Service correctionnel canadien tout autant que sur la compétence de l'agent de gestion de cas correctionnel.

Selon la Fondation Isabelle-Bolduc, l'agent de gestion de cas correctionnel et le Service correctionnel canadien ont commis une grave faute en autorisant (Guy) Labonté à fréquenter (Marcel) Blanchette «et cela après

une rechute de Labonté en mars 1996».

Insatisfaits, les membres de la Fondation Isabelle-Bolduc réitérent la mise sur pied d'un comité civil de surveillance en matière de libérations conditionnelles. Le Service correctionnel canadien doit également revoir sa gestion et s'assurer de la formation continue de ses agents de gestion de cas correctionnel, estime la Fondation Isabelle-Bolduc.

D'autres recommandations sont faites:

- Le Service correctionnel doit accréditer d'autres laboratoires au Québec, pour diminuer le temps de dévoilement des résultats de tests d'urine (pour détecter la présence d'alcool ou de drogue).

- Le Service correctionnel canadien doit revoir son intervention clinique avec ses agents de gestion de cas correctionnel surtout dans les cas de multi-récidivistes où il semble évident qu'il n'y a pas de chance à prendre, et où il n'y a pas de place pour les sentiments personnels.

- Le gouvernement doit cesser les nominations politiques au sein de la Commission nationale des libérations conditionnelles ou du Service correctionnel canadien.

Et si c'était le temps de changer...

Vous ne vous sentez pas apprécié ?

Vous méritez mieux. Chez **mbanx**^{mc}, nous ne nous contentons pas d'exprimer notre respect à nos membres.

Nous le manifestons. C'est ainsi que nous avons créé les **récompenses mbanx** : de véritables primes en argent versées dans les comptes de nos membres, selon le volume d'affaires qu'ils transigent avec nous.

Mais au-delà de l'argent, **mbanx**, c'est aussi un tout nouveau concept de service. Nous mettons à votre disposition un directeur de portefeuilles qui ne vous traite pas comme un numéro. Il est là pour vous écouter, pour vous proposer des moyens de réaliser vos objectifs et pour vous aider à atteindre votre but. Pour y arriver, il peut compter sur une équipe de professionnels du domaine financier attachés à la plus ancienne banque au Canada. Enfin, il se plie à notre garantie de satisfaction.

Vous vous sentez coincé par le temps ?

Cessez de vivre selon leur horaire. Pourquoi vous soumettre à quelqu'un qui vous dicte où et quand vous devez effectuer vos transactions bancaires ? Chez **mbanx**, votre horaire est le nôtre. Nous sommes là quand vous avez besoin de nous. Peu importe ce que vous attendez de nous : obtenir un emprunt, renouveler votre prêt hypothécaire, vérifier l'état de vos liquidités, acheter un CPG... Vous pouvez compter sur un directeur de portefeuilles, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour vous venir en aide et vous conseiller. Et si vous n'avez pas le temps d'effectuer vos transactions bancaires de base par téléphone, vous pouvez alors utiliser un guichet automatique (GA). Ou Internet. Et si vous êtes vraiment coincé, nous pouvons même vous faire parvenir ce dont vous avez besoin par messenger... à un tarif plus avantageux que celui que vous offre la plupart des services de messagerie. Tout ça, parce que notre rôle est de vous simplifier la vie et de vous donner accès à un meilleur mode bancaire.

Vous payez plus que cela ne vaut ?

Alors pourquoi le faites-vous ? Vous pouvez cesser de payer tous ces petits services en sus que vous impose votre banque. Passez à **mbanx**. Nos frais mensuels fixes couvrent toutes vos transactions courantes et même plus. Alors vous pouvez utiliser votre carte **mbanx** pour régler vos achats par paiement direct ou dans tout guichet automatique bancaire des réseaux INTERAC^{MDI} et Cirrus^{MDI}, aussi souvent que vous le voulez. Nous ne vous facturerons aucuns frais. Et nous ne vous facturerons aucuns frais pour utiliser les services téléphoniques bancaires ou pour effectuer vos transactions sur Internet. Vous ne payez que 13 \$ par mois. Bien sûr, cela élimine les surprises que réservent les relevés de compte mensuels. Mais nos membres ne semblent pas s'ennuyer de ces surprises.

Il faut nous parler.
Nous pouvons vous aider.

mbanx^{mc}

UNE DIVISION DE LA BANQUE DE MONTRÉAL

1 800 473-9960

Le mode bancaire complet par téléphone, télécopieur, GA et ordinateur.

^{mc} Marque de commerce de la Banque de Montréal.

^{MDI} INTERAC est une marque déposée d'Interac Inc. et Cirrus est une marque déposée de Cirrus Systems Inc.

La Banque de Montréal est un usager sous licence de ces marques.